

Déclaration préalable à la CAPD du 13 décembre 2018

Les élections professionnelles viennent de se terminer. Celles-ci ont été largement perturbées par des dysfonctionnements inadmissibles qui démontrent une nouvelle fois toutes les limites du vote dématérialisé. À ce sujet, le SNUipp-FSU de la Sarthe revendique un vote à l'urne, matérialisé, sur un temps de travail dédié afin de replacer cet acte au cœur des collectifs de travail que sont les équipes des écoles.

Nous souhaitons également rappeler que nombre de collègues ont été découragés par la complexité des démarches, leur opacité et les problèmes techniques. Nous dénonçons particulièrement le fait que les AESH de nos écoles ont tout simplement été dans l'immense majorité des cas dans l'incapacité de voter faute d'informations.

Pourtant, dans ce cadre extrêmement défavorable (solution de vote instable, démarche complexe, acte isolé), nos collègues se sont largement mobilisés pour voter. Preuve en est la hausse de la participation, malgré une journée de moins qu'il y a 4 ans suite au BUG général du premier jour. Celle-ci est passée de 51,75 % en 2014 à 54 % en 2018. Avec 933 voix sur les 1539 suffrages exprimés, soit 62,20 % des voix, le SNUipp-FSU 72 sort renforcé de ces élections. Renforcé et largement majoritaire avec 7 sièges sur les 10 que compte la CAPD de la Sarthe.

Il n'aura échappé à personne que les attaques incessantes des droits démocratiques tant des citoyen.nes que des salarié.es articulées à un mépris des corps intermédiaires trouvent très vite leurs limites. Après seulement 18 mois de pouvoir, l'actuel président de la République et son gouvernement font face à une contestation sociale sans précédent. Pourtant, nous avons alerté sur les risques liés à la mise en œuvre de politiques injustes, de mesures en trompe-l'œil et d'une politique qui ne profite qu'aux plus favorisé.es. Force est de constater que nos alertes systématiquement balayées d'un revers de main ont fini par s'exprimer.

S'y agrègent un rejet de ParcoursSup et des réformes des lycées par les enseignant.es et une part grandissante des lycéen.nes.

Pire, le pouvoir, comme il l'avait fait lors des précédents mouvements sociaux, a choisi la répression policière ou managériale pour tenter de faire taire toute opposition, toute contestation et tout avis divergeant. Cette stratégie de la mise au pas ne conduit qu'à plus de contestation qui parfois s'exprime par la violence... Qui à son tour entraîne plus de répression. C'est un cercle vicieux que tout éducateur connaît parfaitement et met tout en œuvre pour ne pas y entrer. En témoigne l'humiliation des 150 lycéen.nes et jeunes de Mantes-La-Jolie comme les innombrables violences à l'encontre de la jeunesse. Le seul débouché progressiste passe par la prise en compte réelle des revendications exprimées.

Dans les écoles, c'est un rejet à bas bruit qui depuis longtemps s'est installé et qui s'accroît. Nos collègues n'en peuvent plus du New Public Management qui consiste à mettre sous pression les enseignant.es. Cela conduit inexorablement aux mêmes conséquences. Dénier aux enseignant.es leur professionnalisme, leur expertise, la connaissance de leur métier comme de leurs élèves en imposant une parole stéréotypée, des avis définitifs sur leur travail constitue des formes de violence inacceptables. Tout cela génère stress, souffrance et mal-être professionnel. La colère intériorisée est considérable et elle s'exprimera tôt ou tard.

C'est pourquoi, Madame la Directrice Académique, nous vous rappelons que les revendications que nous portons, sont légitimes à plus d'un titre. D'abord, parce qu'elles viennent à nouveau d'être plébiscitées par nos collègues qui nous ont élu.es. Ensuite parce qu'elles s'appuient justement sur l'expertise de notre profession.

Nous souhaitons également vous rappeler que nos collègues ont droit au respect de leur administration et de leur hiérarchie qui devrait avoir comme principale préoccupation de les soutenir et de les accompagner. N'est-ce pas le sens du mot bienveillance que le Ministre ressasse à longueur de temps ? Or, les nombreux retours que nous avons ne vont pas dans cette direction.

Lorsque des équipes et des enseignant.es, avec leurs représentant.es indiquent ne plus vouloir mettre en échec leurs élèves avec des tests nationaux traumatisants et dénués de sens, nous vous demandons de recevoir leur avis, de prendre compte leurs arguments, de le respecter, et de le répercuter à votre hiérarchie. De même, lorsque des équipes appellent à l'aide face au manque de moyens et au manque de formation pour prendre en compte les besoins de tous.tes élèves, lorsque des écoles alertent sur des situations sortant de l'ordinaire, nous vous enjoignons de prendre la mesure des demandes exprimé.es plutôt que d'instruire ces situations au seul regard des moyens.

La mise en œuvre de PPCR tout en limitant les différences dans les parcours de carrière, est, à très juste titre, vécu comme particulièrement injuste et discrétionnaire. Ceci notamment du fait des avis émis par les IEN puis par l'autorité administrative, celle-ci justifiant l'application du système par :

« - l'évaluation portée par l'IEN de circonscription avec lequel » les enseignant.es auraient eu « la possibilité d'échanger lors du rendez-vous carrière ».

« - l'ensemble des éléments du parcours de leur activité professionnels »

« - l'équilibre dans la préparation des avis pour l'ensemble des professeurs concernés dans le département »

Ainsi, PPCR vient mettre en lumière l'injustice des différents systèmes de promotions qui ont en commun d'être basés sur des quotas, que l'administration tente de justifier aujourd'hui par des avis souvent ressentis comme ne correspondant pas à l'investissement professionnel.

Les enseignant.es, comme les citoyen.nes mobilisé.es et comme la jeunesse qui descend dans la rue, aspirent à de la justice et à une prise en compte de leur engagement. Les logiques managériales et gestionnaires percutent violemment ces aspirations légitimes et sont à l'origine de la colère.

Le SNUipp-FSU tient donc à rappeler qu'il revendique :

- que l'inspection soit totalement et définitivement déconnectée de la progression de carrière,
- que l'ensemble des enseignant-es évolue au même rythme (le plus rapide), comme c'est le cas des IEN ou des chef-fes d'établissement
- que toutes et tous puissent atteindre l'indice terminal de la hors-classe avant le départ en retraite,
- la suppression du grade exceptionnel.
- que le point d'indice soit largement rehaussé, que les salaires soient augmentés,

À ce sujet, nos collègues, par notre intermédiaire, souhaitent connaître le montant de la prime de fin d'année que le Ministère compte octroyer aux personnels, comme l'a recommandé le Président de la République lors de sa dernière allocution.